

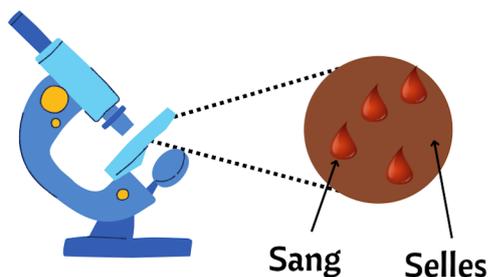
# Cancer colorectal

## Le dépistage

Pour détecter le cancer le plus tôt possible avant l'apparition de symptômes

Lorsque le diagnostic est fait à un stade précoce, la survie est de 90% voir plus à 5 ans. La prise en charge précoce permet d'éviter des traitements lourds. Recherche de sang dans les selles afin de détecter le cancer avant qu'il se manifeste cliniquement.

### Recherche de sang dans les selles



Le kit de dépistage est un test immunologique qui permet de détecter d'infimes traces de sang dans les selles. Elles sont invisibles à l'œil nu et issues de polypes ou d'adénomes qui peuvent dégénérer en cancer. Simple d'utilisation : un seul prélèvement de selles, qui vous sera expliqué par votre pharmacien ou votre médecin lors du retrait du kit.

### Le kit de dépistage à domicile

Depuis le 1er mars 2022, il est désormais possible à toute personne éligible invitée au dépistage organisé du cancer colorectal de venir retirer un kit de dépistage auprès de son pharmacien ou de le commander directement sur <https://monkit.depistage-colorectal.fr/#/accueil>



### Le kit, comment ça marche ?

Fiable

Rapide

Simple

Indolore



Je reçois mon kit par La poste



J'utilise mon test rapidement



Je renvoie mon test sous 24h



Mon test est analysé sous 48h



Je consulte mes résultats

# Cancer colorectal

## Coloscopie



La coloscopie est l'examen de référence pour le diagnostic des maladies du côlon. Elle peut faire suite à un test de dépistage positif.

Cet examen permet l'observation de l'intérieur du gros intestin (côlon) et de l'extrémité finale de l'intestin grêle. Cet examen est mené grâce à un endoscope (tube souple muni d'une petite caméra, d'une lampe et, si besoin, d'instruments chirurgicaux passant par le canal de l'endoscope).

Cet examen permet :

- d'observer la paroi interne de l'intestin à la recherche d'anomalies,
- d'effectuer des prélèvements et des soins, si nécessaire :
  - réalisation de biopsies,
  - ablation de polypes du colon
  - coagulation de petites lésions des vaisseaux sanguins



Seule la coloscopie avec les biopsies permet de poser de façon certaine le diagnostic de cancer colorectal.

## Un peu de vocabulaire

### Adénome :

Un adénome du côlon ou du rectum est une tumeur bénigne de la paroi interne du côlon ou du rectum, tapissée de glandes.

### Polype :

Le polype est une excroissance qui se développe sur la muqueuse du colon et du rectum.



## Un doute, une question ? Qui consulter ?

Les professionnels de santé sont là !



Les professionnels de santé sont là pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez commander le kit de dépistage sur internet, le retirer directement en pharmacie ou lors d'une consultation avec votre médecin traitant. Au moindre doute, une visite est fortement conseillée auprès de votre généraliste ou spécialiste.

# Les traitements

Le traitement du cancer est adapté en fonction de chaque situation. En effet, **chaque patient** atteint d'un cancer est **un cas particulier** et demande une prise en charge appropriée.

## Le bilan avant tout

Un certain nombre d'examens doit être réalisé pour confirmer le diagnostic de cancer et en évaluer son degré d'extension. L'ensemble de ces examens constitue le **bilan diagnostique**.



Il comporte :

- **le bilan initial** qui a pour objectif de confirmer la présence d'un cancer, de le localiser et de définir de quel type de cancer il s'agit,
- **le bilan d'extension** qui a pour objectif de compléter le diagnostic. Il consiste à évaluer l'étendue du cancer, c'est-à-dire à déterminer jusqu'où il s'est propagé. C'est ce qui permet de définir le stade du cancer.

## Le choix du traitement

Le choix d'un traitement ou d'une combinaison de traitements dépend de plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

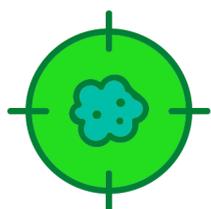
- le type de cancer,
- le degré d'extension du cancer,
- la présence d'éventuelles autres maladies,
- l'âge de la personne ,
- l'état général de la personne.



## Les objectifs du traitement

Selon les cas, ils ont pour objectif de:

- supprimer les cellules cancéreuses, retirer la tumeur ou les métastases,
- réduire le risque de récurrence,
- ralentir le développement de la tumeur ou des métastases,
- prévenir et traiter les symptômes et les complications engendrées par la maladie et les traitements pour assurer la meilleure qualité de vie possible.



# Les traitements

## La chirurgie

Le traitement des cancers par chirurgie consiste à retirer la tumeur. Cette méthode est utilisée dans environ 80 % des cas et reste donc le principal traitement du cancer.



La chirurgie a 3 orientations possibles. Elle peut être proposée à visée :

- **diagnostique** : qui permet d'identifier une maladie.
- **curative** : qui permet d'extraire la tumeur et guérir le cancer.
- **palliative** : qui atténue ou supprime les symptômes de la maladie sans la guérir.

La détection précoce de nombreux cancers permet des interventions moins invasives sur de plus petites tumeurs, avec des micro-incisions permettant de réduire le traumatisme.



## La radiothérapie

La radiothérapie est un traitement qui consiste à utiliser des rayons pour détruire les cellules cancéreuses tout en préservant le mieux possible les tissus sains et les organes avoisinants.

On distingue différents types de radiothérapie dont :

- **la radiothérapie externe** : les rayons sont émis par une machine appelée accélérateur linéaire de particules, située à proximité du patient et dirigée vers la région du corps à traiter. Ces rayons traversent la peau pour atteindre la zone à traiter,
- **la curiethérapie** : des sources radioactives sont mises en contact direct avec la zone à traiter à l'intérieur du corps afin d'épargner les tissus sains environnants. C'est le traitement le plus souvent dédié à des cancers localisés dont les indications sont spécifiques,
- **la radiothérapie métabolique** : les sources radioactives sont administrées par voie orale (boisson ou capsule) ou par injection intraveineuse. Ces sources radioactives se fixent ensuite sur les cellules cancéreuses pour les détruire.



# Les traitements

## Les traitements médicaux

Les traitements médicamenteux sont des traitements dits « systémiques », c'est-à-dire qu'ils agissent sur l'ensemble du corps. Ils peuvent être administrés de plusieurs façons :

- par injection dans une veine,
- dans le muscle,
- par voie orale.

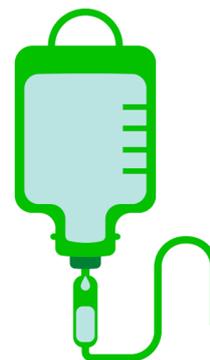


Leur mode d'administration varie en fonction des médicaments utilisés, de la fréquence et de la durée du traitement, mais aussi de votre tolérance aux traitements. Il existe de nombreux médicaments anticancéreux et ils sont souvent associés entre eux dans un même protocole de traitement.

### Les chimiothérapies conventionnelles

Les chimiothérapies conventionnelles ont pour but de détruire les cellules cancéreuses ou de les empêcher de se multiplier.

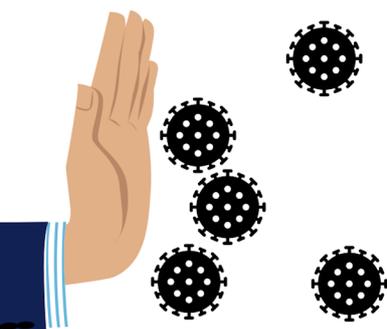
Ces chimiothérapies agissent sur toutes les cellules qui se divisent rapidement, cancéreuses ou non, même sur celles qui n'ont pas été détectées par les examens d'imagerie.



### L'immunothérapie

L'immunothérapie est un traitement qui vise à stimuler les défenses immunitaires de l'organisme contre les cellules cancéreuses. Il existe deux types de traitement :

- L'immunothérapie non spécifique consiste à renforcer le système immunitaire dans son ensemble pour aider à combattre les cellules cancéreuses,
- L'immunothérapie spécifique consiste à stimuler certaines cellules immunitaires pour les rendre plus efficaces ou bien à rendre les cellules tumorales plus reconnaissables par le système immunitaire.



### Les thérapies ciblées

Les thérapies ciblées sont conçues pour bloquer la croissance ou la propagation des cellules tumorales. Plusieurs types de thérapies ciblées existent.



# Les traitements

## Accès aux soins

Il existe différentes modalités de soins pour répondre à vos besoins, à votre état de santé et à la mise en place des thérapies prévues pour soigner votre cancer.

### L'hospitalisation



#### Hospitalisation :

Vous séjournerez à l'hôpital soit pour une durée indéterminée et évaluée quotidiennement selon vos besoins, soit du lundi matin au vendredi soir

**Hôpital de jour (soins ambulatoires) :** vous entrez à l'hôpital pour recevoir votre traitement puis vous retournez à votre domicile le jour même (radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie...).

### Les soins à domicile

#### Les infirmiers libéraux : Le couteau suisse du soin à domicile

Ce sont des professionnels indépendants qui interviennent quotidiennement pour la prise en charge des plaies et de leur cicatrisation, pour le suivi de certains traitements...



#### Les kinésithérapeutes :

De façon quasi-systématique, des soins effectués dans le but d'assouplir la cicatrice en vue d'une éventuelle reconstruction mammaire, retrouver la mobilité de l'épaule ou encore pour le drainage de la lymphe.



#### Le SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

Dans le cadre du SSIAD, un infirmier coordonne l'intervention à domicile des infirmiers libéraux et des aide-soignants du Centre Hospitalier. La continuité de ces soins doit être garantie

#### Le SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soins à Domicile

Dans le cadre d'un SPASAD, vous pourrez bénéficier des mêmes services auxquels s'ajoutent des aides à domicile pour les soins d'hygiène.

#### Les prestataires de services :

Vous pouvez également avoir besoin de matériels spécifiques (lit, fauteuil roulant, lève-malade...). Les pharmacies de ville sont là pour vous conseiller, vous expliquer les différentes modalités de prise en charge et vous louer le matériel qui vous est nécessaire.

# Votre vie au quotidien

La maladie peut avoir des répercussions sur votre vie personnelle, sociale et professionnelle. Fatigue, anxiété, repli sur soi, perte de libido... Chacun vit la maladie de façon différente. N'hésitez pas à parler aux autres membres de l'équipe soignante de la façon dont vous vivez la maladie et les traitements. Cela leur permet de vous apporter les soins et soutiens nécessaires et de vous orienter au mieux vers les professionnels adaptés.

## Soutien psychologique



La maladie peut être source de souffrance psychologique : l'angoisse du lendemain, la perte de repères, les douleurs, l'altération de l'image du corps, la difficulté à communiquer avec ses proches. Il est important d'exprimer ses doutes et ses craintes. Vous pourrez ainsi être écouté et bénéficier, si nécessaire, d'un soutien psychologique.

Consulter un professionnel

Participer à un groupe de parole

Rencontrer une association de patients

Bénéficier d'une écoute téléphonique



Ligne Cancer Info

0805 123 124

du lundi au vendredi de 09h à 19h

## Aide à la personne

Pendant les traitements de votre cancer, la réalisation des tâches de la vie quotidienne peut être difficile. Différents professionnels de « l'aide à la personne » peuvent vous accompagner et contribuer au maintien de votre autonomie.

L'auxiliaire de vie sociale

Le technicien de "l'intervention sociale et familiale"

Le garde-malade

L'aide-ménagère

Pour le recrutement de ces professionnels, il est possible de faire appel à des organismes proposant des services d'aide aux personnes à domicile. Ces organismes peuvent être des associations, des services publics territoriaux comme les Centres communaux d'action sociale (CCAS), des mutuelles, des entreprises privées...



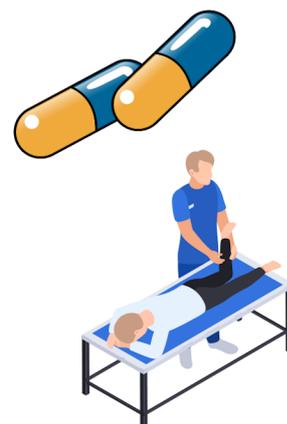
# Votre vie au quotidien

## Soulagez votre douleur

La prévention et le traitement de la douleur sont des priorités, tout au long de la maladie. La plupart des personnes traitées pour un cancer ressentent des douleurs à un moment donné de la maladie. Ces douleurs peuvent être causées par la tumeur elle-même, par les traitements du cancer, par les soins ou les examens médicaux nécessaires au diagnostic et au suivi de la maladie.

Pour soulager ces douleurs, il existe :

- ✓ Les antalgiques ou médicaments qui agissent directement sur la douleur.
- ✓ Les traitements du cancer, qui agissent sur la cause de la douleur lorsqu'elle est due à la tumeur.
- ✓ Des techniques non médicales, qui complètent l'action des médicaments en améliorant le bien-être physique et moral : kinésithérapie, relaxation, sophrologie, neurostimulation, hypnose, acupuncture, médecine alternative...

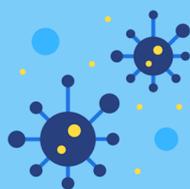


La kinésithérapie contribue à la cicatrisation, lutte contre la douleur et les raideurs articulaires. Elle permet aussi un drainage lymphatique pour permettre la mobilité du bras

## Les risques de la dénutrition

Le cancer, ses traitements et leurs effets indésirables peuvent avoir des conséquences sur votre alimentation et plus particulièrement sur votre état nutritionnel: déséquilibre entre ce que vous consommez et ce que vous dépensez physiquement.

Une nutrition appropriée fait partie intégrante de vos soins contre le cancer. Vous pouvez bénéficier de conseils en diététique d'un professionnel en nutrition (diététicien ou médecin nutritionniste pris en charge en totalité) afin d'adopter une alimentation saine, diversifiée et adaptée. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de l'équipe soignante qui vous suit.



Infections



Altération des fonctions physiologiques (immunitaire, cicatrisation...)



Fonte de la masse musculaire



Risque de chute



Répercussion psychique et relationnelle



Fatigue

# Votre vie au quotidien

Faire une activité sportive *C'est essentiel!*

Exercices cardiorespiratoires  
5 jours par semaine



Vélo, marche, nage...  
au moins 30 min



Monter les escaliers,  
porter les courses...

Maintenir une activité  
modérée



Renforcement musculaire  
2 jours par semaine

Exercices d'assouplissement  
2 à 3 jours par semaine



étirement, renforcement, mobilité...  
5 min par jour



## Votre image corporelle

Le cancer et ses traitements peuvent générer une modification de votre image corporelle plus ou moins temporaire. Ces changements peuvent entraîner une altération de l'image de soi, une perte de confiance et parfois un repli sur soi au détriment de votre vie privée. Il peut alors être nécessaire de se faire accompagner par un psychologue ou un psychiatre.

### Sous-vêtements

Certains traitements peuvent rendre votre sein très sensible. Il existe des sous-vêtements adaptés chez votre pharmacien ou dans des boutiques spécialisées.

### La perte de cheveux

Certains traitements médicamenteux peuvent entraîner une chute des cheveux et des poils appelée alopecie. Elle est temporaire dans la grande majorité des cas et débute le plus souvent 2 à 3 semaines après la première administration du traitement. Les cheveux repoussent à la fin des traitements, à raison d'environ 1 centimètre par mois.



Les pharmaciens et certains coiffeurs peuvent vous accompagner dans le choix d'un accessoire.



Quoi que vous choisissiez vous serez toujours aussi belle, que ce soit avec un foulard, un turban, un chapeau, une perruque...



# Votre vie au quotidien

## Les soins socio-esthétiques

Prendre soin de son corps et de son image n'est pas superflu. Aussi, certains établissements donnent accès à des soins socio-esthétiques gratuits prodigués par des professionnels en soins esthétiques formés aux spécificités de la maladie et à ses conséquences sur le corps et le psychisme



maquillage,  
massage,  
soin du visage,  
soin des ongles...



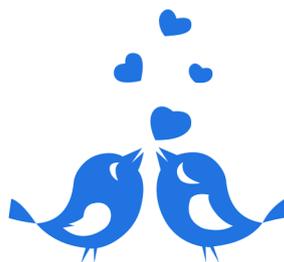
## Votre sexualité



Le cancer et ses traitements peuvent avoir des conséquences physiques, physiologiques et psychologiques, souvent temporaires, parfois définitives, qui affectent votre vie intime et votre sexualité. Les effets du cancer sur la sexualité dépendent à la fois de la localisation du cancer, des traitements, de la sévérité de la maladie, de la façon dont vous viviez votre relation à l'autre et de votre sexualité avant la survenue du cancer.

## Le rôle du partenaire

Votre partenaire n'a pas systématiquement les mêmes perceptions que vous face aux effets du cancer et des traitements. N'hésitez pas à aborder avec votre partenaire vos craintes, vos difficultés, vos questionnements ou encore vos appréhensions. Cela permettra d'assurer la communication et l'équilibre du couple.



## Avoir un enfant

C'est possible ! Même si la chirurgie, la radiothérapie ou encore certains médicaments de chimiothérapie sont susceptibles d'altérer la fertilité, des solutions existent. Il est donc essentiel d'aborder ce sujet avec votre médecin si vous envisagez d'avoir des enfants.



Vous pouvez obtenir une consultation auprès du CECOS (Centre d'Etude et de Conservation des œufs et du sperme) le plus proche afin d'envisager la préservation de vos ovules le cas échéant.

# Vos droits

## Votre dossier médical

Vous pouvez avoir besoin de consulter votre dossier médical, accompagné ou non d'une personne de votre choix, et d'obtenir des documents comme des comptes rendus d'hospitalisation, d'examens, etc



Pour obtenir votre dossier médical :



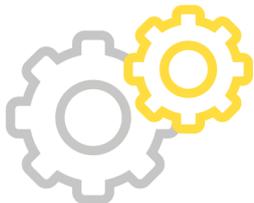
- Faire une demande écrite auprès du professionnel de santé ou de l'établissement de santé,
- Joindre une copie de votre carte d'identité.

## Le Dossier Médical partagé (DMP)

Le DMP est un véritable carnet de santé, gratuit, confidentiel et sécurisé. Il favorise la coordination entre tous les professionnels de santé.

Il contient :

- Les résultats d'examens
- Les comptes rendus d'hospitalisation
- Les traitements suivis
- Les antécédents médicaux (allergies...)
- Analyses biologiques
- Radiologie...
- Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence
- Vos directives anticipées
- La personne de confiance



**Créer son DMP ? Rien de plus simple !**

Vous pouvez le faire dans une pharmacie, à l'accueil de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur le site internet :

[www.dmp.fr](http://www.dmp.fr)

## La personne de confiance

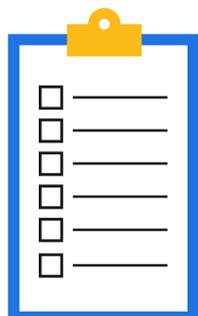
La personne de confiance est une personne que vous désignez. Elle peut vous accompagner lors des entretiens médicaux, vous aider dans vos décisions et être consultée si vous vous trouvez dans l'incapacité de recevoir des informations sur votre état de santé et d'exprimer votre volonté



La désignation de cette personne se fait par écrit et elle doit cosigner cet écrit. A tout moment, vous pouvez modifier votre choix.

# Vos droits

## Les directives anticipées



Toute personne majeure peut faire une déclaration écrite. Elle est appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie dans l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Les directives anticipées doivent être datées, signées et authentifiées par le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance du patient. Elles ont une durée de validité illimitée et sont révocables à tout moment. En leur absence, c'est l'avis de la personne de confiance puis de la famille et des proches, qui est pris en compte

## Vos recours

Si vous rencontrez des difficultés durant votre séjour à l'hôpital (accueil, prise en charge des soins, qualité des soins...), il est conseillé d'en parler avec le médecin qui vous suit ou un cadre de santé du service. Vous pouvez également contacter directement les représentants des usagers de l'établissement de santé dont les coordonnées sont indiquées dans le livret d'accueil.

### La commission des usagers

Si vous n'êtes pas satisfaits des solutions apportées, vous pouvez saisir la Commission des usagers (CDU).



**Vous devez adresser un courrier en recommandé au représentant légal de l'hôpital dans lequel vous avez été soigné.**



Cette commission des usagers est composée :

- du représentant légal de l'établissement de santé,
- d'un médiateur médical, d'un médiateur non médical,
- de deux représentants des usagers.

### Les recours en santé

Si vous êtes en conflit avec un professionnel de santé ou victime d'un accident médical vous pouvez saisir différents organismes :

- Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI)
- Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM)

# Vos démarches

## La déclaration d'ALD



Le cancer est une maladie qui nécessite un suivi et des soins coûteux prolongés. À ce titre, il est considéré comme une affection de longue durée (ALD). Ainsi, les soins sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie, sur la base du tarif de remboursement fixé par la Sécurité sociale.

C'est votre médecin traitant qui remplit le formulaire "protocole de soins" afin que vous soyez reconnu en ALD. Une fois l'accord obtenu par l'Assurance maladie, vous devez actualiser votre carte vitale dans une pharmacie, à l'hôpital ou auprès de la Caisse d'assurance maladie.



## Travailler pendant la maladie ?

Conserver ou non votre activité professionnelle dépendra de votre maladie, de son traitement, de votre état physique, mais aussi de votre profession et de vos préférences. Certaines personnes ressentiront le besoin de continuer leurs activités tandis que d'autres auront davantage besoin de repos et préféreront se retirer de la vie active.



Maintenir une activité peut-être bénéfique pour :



Garder votre rôle dans la société

Penser à autre chose

Eviter l'ennui et les idées noires

Un arrêt de travail de quelques semaines ou quelques mois est fréquent.

Il est également possible de vous accorder un mi-temps thérapeutique suite à un arrêt de travail y compris pour les professions libérales. Parlez-en avec votre médecin traitant.

## La prise en charge financière de vos soins



Les soins à l'hôpital



Les transports



Les soins à domicile

Les dépenses liées à votre maladie sont couvertes par l'Assurance maladie dans le cadre d'une ALD, sur la base du tarif des remboursements fixés par la sécurité sociale. Cependant, une participation financière est déduite de vos remboursements pour les consultations, les médicaments, les déplacements... Il s'agit de la participation forfaitaire de 1 euro et de la franchise médicale.

# Pour aller plus loin

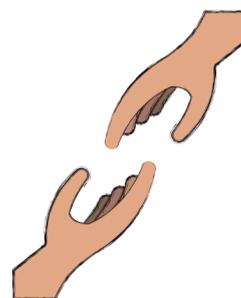
## Les congés d'accompagnement

Aux différentes étapes de la maladie, votre entourage peut être amené à vous aider dans les actes de la vie quotidienne et pour vos démarches administratives. L'investissement personnel auprès d'une personne malade n'est pas toujours conciliable avec d'autres impératifs familiaux, sociaux ou professionnels.

**Des congés d'accompagnement sont possibles :**

**Le congé de solidarité familiale** permet d'accompagner un proche gravement malade. Ce congé a une durée de 3 mois, renouvelable une fois. Il n'est pas rémunéré par l'employeur, mais il est possible de demander une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie auprès de sa caisse d'assurance maladie.

**Le congé de proche aidant** permet de suspendre ou réduire son activité professionnelle pour accompagner un proche handicapé ou en perte d'autonomie d'une particulière gravité. Accessible sous conditions, ce congé ne peut dépasser une durée maximale de 3 mois (hors convention ou accord de branche ou d'entreprise) renouvelable dans la limite de 1 an sur l'ensemble de la carrière professionnelle.



Depuis le 30 septembre 2020, le proche aidant peut percevoir l'Allocation journalière du proche aidant (AJPA) après en avoir fait la demande auprès de sa caisse d'allocations familiales (CAF).

### **DON DE JOURS DE REPOS ENTRE COLLÈGUES**

Le Code du travail permet à un salarié d'offrir des jours de repos (congés payés, RTT, récupération) à l'un de ses collègues qui s'occupe d'un proche atteint d'une « perte d'autonomie d'une particulière gravité » ou présentant un handicap.

Pour en savoir plus, consultez le site [service-public.fr](http://service-public.fr)





Retrouvez notre actualité, nos événements, toutes les informations pour vous accompagner sur Facebook ou sur notre site Internet.



[www.msp-bassin-chaurien.fr](http://www.msp-bassin-chaurien.fr)



[pole.sante.bassin.chaurien@gmail.com](mailto:pole.sante.bassin.chaurien@gmail.com)



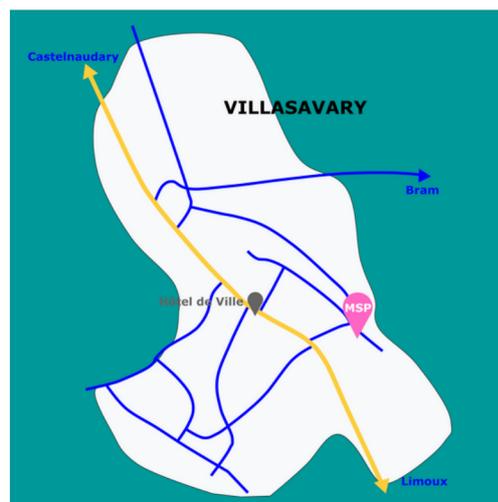
09 70 72 48 75



### Antenne Labastide

1 rue des lilas

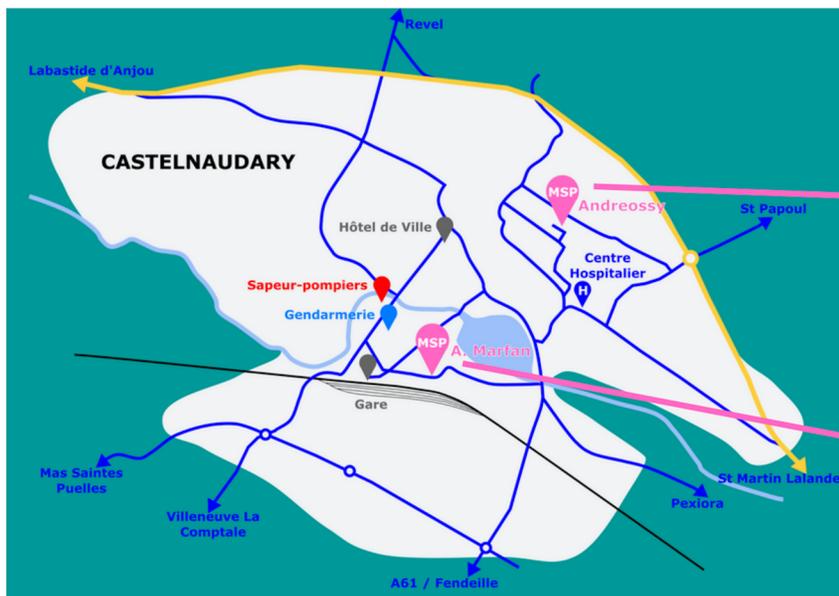
11320 LABASTIDE D'ANJOU



### Antenne Villasavary

4 rue de la Grave

11150 VILLASAVARY



### Antenne Andreosy

40 rue Général Rollet

11400 CASTELNAUDARY

### Antenne Antoine Marfan

10 rue Théophile Barrau

11400 CASTELNAUDARY

**Responsable de l'édition :** Service communication de la MSP du Bassin Chaurien

**Impression :** Constellacom - 31100 TOULOUSE

**Sources :** Santé Publique France - Institut National du Cancer - Assurance Maladie - Ligue Contre le Cancer - Fondation pour la recherche médicale - CRCDC Occitanie



Faites un geste pour l'environnement...

Ne me jetez pas !  
Recyclez moi !